



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018



ABIVAX

Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS	4
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS.....	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2018	5
2.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	7
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES.....	14
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018.....	15
3.1	COMPTE DE RESULTAT.....	15
3.2	BILAN.....	16
3.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
3.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	18
3.5	ANNEXE DES COMPTES	19
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	47

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Président :	Dr. Philippe Pouletty
-------------	-----------------------

Administrateurs :	Carol L. Brosgart (à partir du 22 janvier 2018) Claude Bertrand Corinna zur Bonsen-Thomas Dominique Constantini Jean-Jacques Bertrand Joy Amundson Santé Holding SRL représentée par le Dr. Antonino Ligresti Truffle Capital représentée par Antoine Pau jusqu'au 22 janvier 2018, Christian Pierret à partir du 22 janvier 2018
-------------------	---

Direction

Directeur Général	Pr. Hartmut Ehrlich
V.P. Directeur Administratif & Financier et Secrétaire du CA	Didier Blondel
V.P. Directeur Commercial et du Business Development	Pierre Courteille
V.P. Développement des Procédés et Fabrication	Jérôme Denis
V.P. Directeur Opérations Cliniques	Paul Gineste
V.P. Affaires Réglementaires	Alexandra Pierce
V.P. Directeur de la Recherche	Didier Scherrer
V.P. Directeur Médical	Dr. Jean-Marc Steens

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

2.1 ABIVAX en quelques mots

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui cible le système immunitaire pour éliminer les maladies virales, les maladies inflammatoires et le cancer.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 200 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de reproduction des virus grâce à des modes d'action nouveaux, ciblant la biogénèse des ARN. En plus d'ABX464, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou le virus de la Grippe avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Celle-ci s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui peuvent stimuler la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses. Le produit cible ABX196 a déjà démontré son innocuité dans une étude de Phase I sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique récent, ABX196 a démontré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation stratégique à devenir une société présente en immunoncologie, vise à développer cette molécule avec le support d'un partenaire externe, dès lors que les premiers résultats cliniques d'efficacité auront été obtenus dans l'hépatocarcinome avancé.
3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants afin de traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. La molécule ABX544, produit cible, est en cours de développement préclinique.

ABIVAX mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et dispose de son siège à Paris. Elle compte environ 25 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose en outre d'un comité scientifique de renommée internationale, composé d'experts ainsi que d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'ABIVAX pendant le 1er semestre 2018

Plateforme « Antivirale »

HIV : Publication des résultats positifs pour l'étude de phase 2a ABX464-005 (cohorte 2) sur l'infection par le VIH en juillet 2018

L'étude a été menée à l'Hôpital Universitaire Trias i Pujol de Badalona (Barcelone, Espagne).

Dans le cadre de la première cohorte de l'étude ABX464-005, 9 patients ont été traités par ABX464 avec des doses quotidiennes de 150 mg administrées pendant 28 jours. Huit patients sur neuf ont présenté, entre le jour 0 et le jour 28, une diminution de la quantité d'ADN du VIH contenu dans les lymphocytes T CD4+ du sang périphérique (allant jusqu'à 52%). Les résultats de cette étude ont été présentés en septembre 2017.

Dans la deuxième cohorte dont les résultats ont été présentés en juillet 2018, un tiers de la dose ABX464 initialement utilisée lors de la première cohorte (soit 50 mg/jour) a été administrée à 12 patients sur une période de 3 mois. L'objectif était d'évaluer le potentiel de cette dose limitée à réduire le réservoir de VIH dans le sang et dans les tissus. A partir des données disponibles de la semaine 12 (huit patients ont pleinement terminé l'étude à ce stade), quatre patients ont montré une réduction pouvant aller de 2% à 85% de l'ADN VIH total dans les lymphocytes T CD4 + du sang périphérique. Les quatre autres patients ont, quant à eux, montrés une augmentation de l'ADN du VIH (5% à 36%). Pour la première fois, des données ont pu être extraites et analysées à partir de biopsies de tissus rectaux. De façon spécifique, quatre des patients ont montré une réduction de l'ADN du VIH (16% à 71%) dans les cellules T CD45+ du tissu rectal, et quatre patients ont vu l'ADN du VIH augmenter au sein ces mêmes cellules (14% à 123%).

ABIVAX a ainsi démontré l'observation d'une diminution de la charge d'ADN du VIH dans le sang et dans le tissu rectal avec un traitement plus long et une dose plus faible. ABIVAX planifie actuellement l'essai clinique de Phase 2b.

Rectocolite hémorragique : Résultats impressionnants de l'essai clinique de Phase 2a avec ABX464 en traitement par voie orale de la rectocolite hémorragique annoncés le 4 septembre 2018

ABIVAX a annoncé les résultats d'un essai clinique randomisé, ABX464-101, en double aveugle, contrôlé contre placebo. Celui-ci montre une efficacité statistiquement significative basée sur des critères cliniques et endoscopiques. ABIVAX a ainsi démontré une efficacité rapide et importante de son produit avec une amélioration du taux de rémission clinique de 3.2 fois supérieure et une cicatrisation de la muqueuse de 4.5 fois supérieure au placebo. La prise quotidienne de 50 mg d'ABX464 pendant deux mois s'est avérée sûre et bien tolérée.

Ce traitement facile (une prise quotidienne d'un comprimé par voie orale) permettrait de soigner une maladie grave et chronique touchant plus de 2.7 millions de patients dans le monde ayant des besoins médicaux élevés et non satisfaits. ABIVAX lance en conséquence la préparation accélérée de l'essai clinique de Phase 2b

Recherche : Développement de la recherche de molécules antivirales

ABIVAX accentue la recherche sur les petites molécules antivirales sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue.

Recherche : Franchissement de l'étape clé 1 du projet RNP-VIR

ABIVAX a reçu en août 2018 un montant de 831 K€ correspondant au franchissement de la première étape du projet de financement RNP-VIR par la BPI, soit 485 K€ en termes de subvention et 346 K€ en avance remboursable.

Plateforme « Stimulation Immunitaire »

Le produit cible ABX196 a déjà démontré son innocuité dans une étude de Phase I sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique récent, ABX196 a démontré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation stratégique à devenir une société présente en immuno-oncologie, vise à développer cette molécule avec le support d'un partenaire externe, une fois les premiers résultats cliniques d'efficacité auront été obtenus dans l'hépatocarcinome avancé.

Financement

Obtention d'un financement par emprunt structuré pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros auprès de Kreos Capital

ABIVAX a annoncé le 25 juillet 2018 avoir signé un financement par emprunt structuré de 20 millions d'euros avec Kreos Capital.

Ce financement comprend deux tranches de 10 millions d'euros chacune (avec 8 millions d'euros d'obligations et 2 millions d'euros d'obligations convertibles) : une première tranche immédiatement versée, qui prolonge la trésorerie d'ABIVAX jusqu'au 4^{ème} trimestre 2019. La seconde tranche est exerçable avant la fin de 2018, sous réserve d'une augmentation de capital d'ABIVAX sur la période intermédiaire entre les deux tranches, devant ainsi permettre d'amener la capacité de financement jusqu'au 1^{er} trimestre 2020.

Dans le cadre du financement par emprunt, Kreos pourra également recevoir des bons de souscriptions d'action (« BSA ») ABIVAX, pour une valorisation maximale allant jusqu'à 1.6 million d'euros. Dans ce contexte, deux tranches de 800 K€ pourront être exercées en même temps que les obligations.

Le paiement de la première tranche a été effectivement reçu par ABIVAX au cours de l'été 2018.

Equity Line ou ligne de financement en fonds propres

Le Directeur Général de la Société, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 18 septembre 2017, et conformément à la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2016^[1], a décidé la mise en place de cette ligne^[1] de financement. Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux intervenant à titre d'intermédiaire financier et garant de la transaction, s'est engagé à souscrire 970 000 actions, à sa propre initiative suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois. Les actions sont émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7.0%. Depuis la signature de l'accord, l'exercice de 60 000 bons par Kepler Cheuvreux a été réalisé en septembre 2017 (20 000 titres émis) et en octobre 2017 (40 000 titres émis) et a permis de libérer un montant de 0.6 M€. Le montant résiduel de la ligne de financement en fonds propres, au 30 juin 2018, est ainsi de 910 000 titres. Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité des 910 000 titres restants, la ligne de financement Kepler Cheuvreux permettrait à la Société de lever 6.4 millions d'euros au prix de l'action en juin 2018^[2].

A ce jour, un exercice complémentaire de 90 000 bons par Kepler Cheuvreux a été réalisé en juillet 2018 (10 000 titres émis) et en septembre 2018 (80 000 titres émis) et a permis de libérer un montant complémentaire de 0.6 M€. ABIVAX conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

[1] Augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé dans la limite de 20% du capital social par an conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 (1° et 3°) du code de commerce.

[2] Sur la base indicative de la moyenne des cours des vingt séances de l'action ABIVAX du mois de juin 2018.

2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers d'ABIVAX au 30 Juin 2018 reflètent essentiellement :

- **Une perte d'exploitation à 7.2 m€ (comparé à 5.5 m€ au 1^{er} semestre 2017) qui reflète le contrôle rigoureux des dépenses ainsi que l'accentuation du développement des programmes cliniques**
 - Les dépenses de R&D s'élèvent à 7.1 m€, principalement issues du développement d'ABX464 (64% des dépenses), des investissements réalisés dans la plateforme antivirale (30%)
 - Les frais généraux et d'administration ont légèrement augmentés suivant la croissance des programmes cliniques et se situent à 2.0 m€ au 1^{er} semestre 2018 comparé à 1.7 m€ au 1^{er} semestre 2017
 - Le CIR est estimé au premier semestre 2018 à 1.4 m€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2018 mais prend en compte 50% des subventions et avances remboursables accordés au titre du projet RNPVIR par la BPI au titre de l'étape clé 1

- **Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets jusqu'à Q4 2019**
 - La consommation de trésorerie de la société s'est établie à 1.6 m€ par mois pendant le 1^{er} semestre 2018
 - La trésorerie disponible au 30 Juin 2018 à 7.6 m€ alliée à l'obtention de la première tranche de l'emprunt de Kreos Capital de 10.0 m€ et à la ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux (910 000 titres au 30 juin 2018) permettra d'assurer la couverture naturelle des besoins financiers d'ABIVAX jusqu'au 4^{ème} trimestre 2019, sur la base des estimations actuelles des besoins de R&D

CHIFFRES CLES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises des 1^{er} semestre 2018 et 2017 et certains éléments au 31 décembre 2017.

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1^{er} Semestre 2018	1^{er} Semestre 2017	Variation
Total produit d'exploitation	492	4	489
Total charges d'exploitation	9 058	7 410	1 648
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	<i>7 061</i>	<i>5 729</i>	<i>1 332</i>
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	<i>1 996</i>	<i>1 681</i>	<i>315</i>
Résultat d'exploitation	-8 565	-7 406	-1 159
Résultat financier	27	33	-6
Résultat courant	-8 538	-7 373	-1 165
Résultat exceptionnel	-59	173	-232
Impôt sur les bénéfices	-1 352	-1 651	299
Résultat de l'exercice	-7 245	-5 549	-1 696

ACTIF - en milliers d'euros	30.06.2018	31.12.2017	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 005	32 005	0
Immobilisations corporelles	187	202	-15
Immobilisations financières	662	731	-69
Total	32 855	32 939	-84
Actif circulant			
Créances	5 413	3 647	1 766
Valeurs mobilières de placement	5 006	15 151	-10 145
Disponibilités	2 573	1 881	692
Charges constatées d'avance	198	186	13
Avances et acomptes sur commande	0	12	-12
Total	13 190	20 876	-7 686
Total Actif	46 045	53 815	-7 770
PASSIF			
Capitaux propres	36 701	43 916	-7 215
Avances conditionnées	4 385	4 264	121
Provisions pour risques et charges	27	27	0
Total	41 114	48 207	-7 093
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	0	92	-92
Emprunts et dettes financières	0	170	-170
Fournisseurs et comptes rattachés	3 929	4 219	-290
Dettes fiscales et sociales	977	1 102	-124
Autres dettes	25	22	3
Total	4 931	5 604	-673
Ecart de conversion passif		4	-4
Total Passif	46 045	53 815	-7 770

EXPOSE SUR LES RESULTATS AU 30/06/2018

Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1^{er} Semestre 2018	1^{er} Semestre 2017	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Subventions d'exploitation	485	0	485
Autres produits	7	4	4
Total produits d'exploitation	492	4	489

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions qui figurent au compte de résultat dépendent de l'avancement des projets.

ABIVAX bénéficie de subventions de la BPI sur les projets CARENA et RNP-VIR. Au 1^{er} semestre 2018, un produit de 485 K€ a été comptabilisé au titre de la subvention du projet RNP-VIR. Elle correspond à la réalisation de l'étape clé 1 et a été perçue en août 2018

Autres produits

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les produits d'exploitation se sont élevés à 7 K€ contre 4 k€ en 2017.

Charges opérationnelles nettes par nature :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2018	1 ^{er} Semestre 2017	Variation
Achats de matières premières	10	10	0
Etudes externes	4 823	3 590	1 233
Sous-Traitance générale	43	49	-7
Fournitures	22	11	10
Loyers, maintenance et charges d'entretien	241	206	34
Frais divers	138	157	-19
Documentation, Veille technologique et séminaires	54	53	0
Brevets	251	314	-63
Honoraires	1 096	772	324
Missions et déplacements	202	213	-10
Autres achats et charges externes	6 869	5 367	1 502
Impôts, taxes et versements assimilés	43	51	-8
Salaires et traitements	1 462	1 361	101
Charges sociales	579	540	40
Dotations aux amortissements	48	43	4
Autres charges	48	38	10
Total charges d'exploitation	9 058	7 410	1 648

Au 30 juin 2018, les charges d'exploitation se sont établies à 9 058 K€. Les charges d'exploitation sont à 76% composées des « autres achats et charges externes », dont plus des 2/3 concerne les études externes et sous-traitances scientifiques (études cliniques, études de recherche laboratoire, toxicologie, développement de procédé industriel)

Au 1^{er} semestre 2018, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance sont principalement liés aux évènements suivants :

- VIH : Observation de la réduction des réservoirs VIH dans le sang des patients au cours de deux études cliniques et particulièrement de la cohorte 2 de l'étude ABX464-005
- Rectocolite hémorragique : étude clinique de Phase 2a de preuve de concept soit l'étude ABX464-101 débutée en novembre 2017 et terminée en septembre 2018 (étude sur deux mois avec 32 patients recrutés initialement) et l'étude d'extension ABX464-102 sur une année de traitement débutée en janvier 2018
- Meilleure compréhension du mécanisme d'action innovant de l'ABX464
- Des résultats précliniques positifs avec ABX196 sur le cancer chez les modèles animaux
- Le développement de la plateforme antivirale d'ABIVAX sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue.

Au 1^{er} semestre 2017, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance étaient principalement liés aux éléments suivants :

- VIH :
 - Première preuve clinique de réduction des réservoirs du VIH observée dans le cadre d'un essai clinique de Phase 2a avec ABX464 (étude ABX464-004)
 - Lancement d'une étude de Phase 2a additionnelle (étude ABX464-005, cohorte 1 et 2) dans le but d'observer l'effet d'ABX464 sur les réservoirs du VIH dans les tissus intestinaux dans le sang
- Rectocolite hémorragique : premières autorisations réglementaires françaises obtenues
- Des résultats précliniques positifs avec ABX196 sur le cancer chez les modèles animaux
- Développement de la plateforme antivirale d'ABIVAX

Résultat Financier :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2018	1 ^{er} Semestre 2017	Variation
Produits financiers	65	51	13
Charges financières	37	19	19
Résultat Financier	27	33	-6

Les produits financiers se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	Montant
Intérêts créditeurs CAT	58
Gain de change	6
Total	65

Les produits financiers au 1^{er} semestre 2018 sont de 65 k€ et correspondent majoritairement aux intérêts reçus sur les comptes à terme. Les charges financières comprennent principalement les intérêts courus à verser dans le cadre des projet CARENA et RNP-VIR pour un montant de 29 K€.

La perte de change s'établit à 8 K€.

Résultat Net :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2018	1 ^{er} Semestre 2017	Variation
Résultat courant avant impôts	-8 538	-7 373	-1 165
Résultat exceptionnel	-59	173	-232
Impôts sur les bénéfices (CIR)	1 352	1 651	-299
Perte	-7 245	-5 549	-1 696

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2018 est de -59 k€, composé de pertes exceptionnelles de -118 k€ correspondant aux moins-values réalisés lors des ventes d'actions propres et de 59 k€ correspondant à une reprise d'une partie de la dépréciation des actions propres.

Le cours de l'action au 30 juin 2018 étant de 6.84 euros (8.63 € au 31 décembre 2017), la valeur boursière au 30 juin 2018 des 33 400 titres auto-détenus s'établit donc à 229 K€. Une provision pour dépréciation de 32 K€ a donc été constatée au 30 juin 2018 concernant les titres auto-détenus. Une provision pour dépréciation de 91 K€ avait été constatée au 31 décembre 2017. La provision a donc été reprise pour 59 K€. Cette reprise a été comptabilisée en produits exceptionnels

Au premier semestre 2017, la comptabilisation des plus et moins-values réalisées sur les cessions d'actions propres était de 173 k€ soit 202 K€ liés aux plus-values et 28 k€ aux moins-values réalisées.

Impôts sur les bénéfices (CIR)

Le CIR est estimé au premier semestre 2018 à 1 352 K€. Ce montant correspond au crédit d'impôt sur les dépenses éligibles du premier semestre 2018, diminué des subventions et avances remboursables acquises.

Résultat Net

La perte d'exploitation à -7 245 K€ (comparé à -5 549 K€ au 30 juin 2017) reflète le contrôle rigoureux des dépenses ainsi que l'accentuation du développement des programmes cliniques.

EXPOSE SUR LE BILAN AU 30/06/2018

Immobilisations incorporelles

Au cours du 2nd semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société détient, au 30 juin 2018 et via ce contrat de liquidité, 33 400 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 261 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 343 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18.45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18.18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8.31	623	-623
Ventes	68 539	8.52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157
Achats	90 109	9.26	834	-834
Ventes	105 959	9.57	1 014	1 014
Plus ou Moins-values réalisées			252	
Solde au 31 décembre 2017	34 050	11	385	337
Achats	32 310	7.79	252	-252
Ventes	32 960	7.82	258	258
Plus ou Moins-values réalisées			-118	
Solde au 30 juin 2018	33 400	8	261	343

*valeurs moyennes, pour 2018 par exemple $8\text{€} = 261\text{ k€}/33\ 400\text{ titres}$

Le cours de l'action au 30 juin 2018 étant de 6.84 € (8.63 € au 31 décembre 2017), la valeur boursière au 30 juin 2018 des 33 400 titres auto-détenus s'établit à 229 K€. Une provision pour dépréciation de 32 K€ a ainsi été constatée au 30 juin 2018 sur les titres auto-détenus. Une provision pour dépréciation de 91 K€ avait été constatée au 31 décembre 2017. La provision a donc été reprise pour 59 K€. Cette reprise a été comptabilisée en produits exceptionnels

Créances :

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société et aux dépôts et cautionnements versés par la société.

Les autres créances sont principalement composées de :

en milliers d'Euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	122
CIR au 31/12/2017	2 563
CIR estimé au 30/06/2018	1 421
CICE au 31/12/2017	12
CICE estimé au 30/06/2018	6
Créances Clients	2
TVA déductible et crédits de TVA	770
Subventions à recevoir	485
Débiteurs divers	32
Charges constatées d'avances	198
Total	5 611

*Le CIR a été encaissé le 30 juillet 2018 et le CICE le 3 août 2018

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2018	Disponibilité immédiate	Disponibilité sous un mois
Comptes à terme	5 000	0	5 000
SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	2 573	2 573	
Total	7 579	2 579	5 000

Capital Social

Sur le 1^{er} semestre 2018, 3 BCE 2016-1 ont été exercés donnant lieu à la création de 3 actions et entraînant une augmentation du capital social de 0.03 euros. 400 BCE 2014-2 donnant lieu à la création de 40 000 actions et entraînant une augmentation de capital social de 400 euros. 699.5 BCE 2014-4 donnant lieu à la création de 69 950 actions et entraînant une augmentation du capital social de 699.5 euros.

Le capital social est ainsi passé de 99 042.29 euros au 1^{er} janvier 2018 à 100 141.82 euros au 30 juin 2018.

Ces augmentations de capital ont été constatées lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2018.

La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Avances conditionnées

La variation entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 se résume ainsi :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2017	Intérêts courus sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2018	<i>Dont avances conditionnées</i>	<i>Dont intérêts courus</i>
BPI CARENA	2 300	15		2315	2187	128
BPI A1006002G	170		170	0		
BPI EBOLA	300			300	300	
BPI RNP-VIR	1 756	14		1770	1756	14
Total	4 384	29	170	4 385	4 243	142

Emprunts et dettes financières – Autres

Au 30/06/2018, les emprunts et dettes financières ont été intégralement remboursés

2.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext – compartiment B, en Juin 2015, ABIVAX avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document de Référence 2018, publié le 30 avril 2018.

Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse www.abivax.com.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Référence susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant la découverte, le développement et la commercialisation de médicaments antiviraux novateurs et de produits d'immunothérapie pour le traitement de maladies infectieuses potentiellement mortelles.

L'avenir de la Société repose sur le succès du développement clinique et le cas échéant sur la cession ou concession à un tiers industriel des droits de développement et/ou de commercialisation de l'un de ses produits.

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018

3.1 Compte de résultat

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	Note	1 ^{er} Semestre 2018	1 ^{er} Semestre 2017	Variation
Produits d'exploitation		492	4	489
Production vendue		2		2
Subventions d'exploitation	8	485		485
Autres produits		5	4	1
Charges d'exploitation		9 058	7 410	1 648
Achats de matières premières et approvisionnements		10	10	0
Autres achats et charges externes	3	6 869	5 367	1 502
Impôts et taxes		43	51	-8
Salaires et charges sociales		2 041	1 900	141
Amortissements et provisions	3	48	43	5
Autres charges		48	38	10
Résultat d'exploitation		-8 565	-7 406	-1 159
Produits financiers		65	51	13
Charges financières		37	19	19
Résultat Financier		27	33	-6
Résultat Courant		-8 538	-7 373	-1 165
Résultat exceptionnel		-59	173	-232
Impôts sur les bénéfiques (CIR)	11	1 352	1 651	-299
Résultat de l'exercice		-7 245	-5 549	-1 696

3.2 Bilan

ACTIF	30/06/2018	31/12/2017	Variation
en milliers d'euros			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 005	32 005	0
Concessions, brevets, licences, logiciels			
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	130	147	-17
Autres immobilisations corporelles	58	55	2
Immobilisations financières			
Autres immobilisations financières	662	731	-69
Total	32 855	32 939	-84
Actif circulant			
Créances	5 413	3 647	1 766
Instruments de trésorerie			0
Valeurs mobilières de placement	5 006	15 151	-10 145
Disponibilités	2 573	1 881	692
Charges constatées d'avance	198	186	13
Avances et acomptes versés sur commande	0	12	-12
Total	13 190	20 876	-7 686
Total Actif	46 045	53 815	-7 770
PASSIF	30/06/2018	31/12/2017	Variation
en milliers d'euros			
Capitaux propres			
Capital	100	99	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport	90 421	90 392	30
Report à nouveau	-46 575	-35 352	-11 223
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-7 245	-11 223	
Total	36 701	43 916	-7 215
Autres fonds propres			
Avances conditionnées	4 385	4 264	
Total	4 385	4 264	121
Provisions			
Provisions pour risques et charges	27	27	0
Total	27	27	0
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	0	92	-92
Emprunts et dettes financières – Autres	0	170	-170
Fournisseurs et comptes rattachés	3 929	4 219	-290
Dettes fiscales et sociales	977	1 102	-124
Autres Dettes	25	22	3
Produits constatés d'avance			
Total	4 931	5 604	-673
Ecart de conversion passif		4	-4
Total Passif	46 045	53 815	-7 770

3.3 Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2018	1 ^{er} Semestre 2017	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	-8 565	-7 406	-1 159
+ Amortissements provisions	48	43	5
- Variation des créances d'exploitation	10	734	-724
+ Variation des dettes d'exploitation	-290	296	-586
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-8 798	-6 333	-2 465
- Frais financiers	-8	-3	-5
+ Produits financiers	65	51	14
- Charges exceptionnelles liées à l'activité		-1	1
+ Produits exceptionnels liés à l'activité			
- Variation des autres créances liées à l'activité	-415	-145	-270
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-125	-175	50
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	-9 281	-6 606	-2 675
Flux de trésorerie lié à l'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	-286	-454	168
+ Cessions d'immobilisations	247	610	-363
+ Réduction d'immobilisations financières	12	14	-2
+/- Variation des autres dettes et créances	-6	-181	175
= Flux Net de trésorerie lié à l'investissement (B)	-33	-11	-23
Flux de trésorerie lié au financement			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	31	0	31
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-170		-170
= Flux Net de trésorerie lié au financement (C)	-139	0	-139
Variation de trésorerie (A+B+C)	-9 453	-6 616	-2 837
+ Trésorerie d'ouverture	17 032	22 987	-5 955
= Trésorerie de clôture*	7 579	16 370	-8 791

*Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					-
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	74 800	1				1
Emission de BSA/BCE				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	5 200	0				0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	142 140	1	19			20
Emission de BSA				21		21
Equity line Kepler Cheuvreux	60000	1	664	1		665
Frais d'émission			-77			-77
Perte 2017					-11 223	-11 223
Au 31 décembre 2017	9 904 229	99	90 139	253	-46 575	43 915
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	109 953	1				
Emission de BSA				30		30
Perte 1er Semestre 2018					-7 245	-7 245
Au 30 juin 2018	10 014 182	100	90 139	283	-53 820	36 701

3.5 Annexe des comptes

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30 juin 2018, dont le total est de 46 045K€ et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -7 245 K€.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 Juin 2018 établie par le

Conseil d'administration en date du 27 septembre 2018. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la société au 30 juin 2018, les références au premier semestre 2017 ainsi que pour l'année 2017 permettent une comparaison plus pertinente de l'évolution des données concernées.

NOTE 1 : LA SOCIETE

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui cible le système immunitaire pour éliminer les maladies virales, les maladies inflammatoires et le cancer.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 200 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de reproduction des virus grâce à des modes d'action nouveaux, ciblant la biogénèse des ARN. En plus d'ABX464, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou le virus de la Grippe avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Celle-ci s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui peuvent stimuler la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses. Le produit cible ABX196 a déjà démontré son innocuité dans une étude de Phase I sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique récent, ABX196 a démontré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint

inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation stratégique à devenir une société présente en immuno-oncologie, vise à développer cette molécule avec le support d'un partenaire externe, dès lors que les premiers résultats cliniques d'efficacité auront été obtenus dans l'hépatocarcinome avancé.

3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants afin de traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. La molécule ABX544, produit cible, est en cours de développement préclinique.

ABIVAX mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et dispose de son siège à Paris. Elle compte environ 25 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose en outre d'un comité scientifique de renommée internationale, composé d'experts ainsi que d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2018 ont été arrêtés le 27 septembre 2018 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 46 045 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 7 245 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30/06/2018 ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les principes généralement admis. Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06 ainsi que les articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société, compte tenu du niveau élevé de trésorerie disponible au 30 juin 2018 et de l'obtention de l'emprunt auprès de Kreos Capital en juillet 2018 qui devraient permettre de couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche de la société jusqu'au 4^{ème} trimestre 2019.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une fois par an, les mali techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs de marché des produits

issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique antivirale "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour WittyCell. Si la valeur de marché estimée des produits est inférieure à la valeur du mali technique, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des produits.

Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un produit, deux références sont prises en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée du risque des flux de trésorerie attendus de l'exploitation du produit jusqu'à expiration des brevets;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des produits comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette ajustée du risque prime.

En cas d'accident dans le développement de la plateforme technologique et des produits y afférant qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des produits.

Conformément au Règlement ANC 2015-6 applicable à compter du 1^{er} Janvier 2016, ces mali techniques ont été comptabilisés en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent aux frais de recherche et développement non activés par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ce fonds commercial n'est pas amorti car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier d'avantages économiques n'est pas déterminable de façon précise. En effet, ces frais de recherche et développement concernent plusieurs projets différents, dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ».

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet une fois par an d'une vérification de valeur et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.50 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi estimé sur la base des rémunérations éligibles du 1^{er} semestre 2018 a été constaté en autres créances. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Recherche estimé sur la base des dépenses de recherche du premier semestre 2018 a été constaté en autres créances. Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ces deux crédits d'impôt ont été calculés sur la base des opérations effectivement réalisées au cours du 1^{er} semestre 2018 et ne tiennent pas compte des opérations non prévues au 2nd semestre. Le crédit d'impôt recherche sera par exemple nécessairement impacté à la baisse en cas de perception de subventions ou d'avance remboursables pour des projets de recherche et développement. Les subventions ou avances remboursables dont la perception au 2nd semestre est certaine ont été déduites du CIR au 30 Juin 2018 pour 50% du montant attendu.

Ces crédits d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens intracommunautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Autres éléments significatifs postérieurs à la clôture

Publication des résultats positifs pour l'étude de phase 2a ABX464-005 (cohorte 2) sur l'infection par le VIH en juillet 2018

ABIVAX a démontré l'observation d'une diminution de la charge d'ADN du VIH dans le sang avec un traitement plus long et une dose plus faible (1/3 de la dose utilisée pour la cohorte 1). L'administration prolongée d'ABX464 s'est avérée sûre et bien tolérée et pour la première fois, une diminution de l'ADN du VIH a été observée outre dans le sang, dans

le tissu rectal. ABIVAX planifie actuellement la Phase 2b.

Résultats impressionnants de l'essai clinique de Phase 2a avec ABX464 en traitement par voie orale de la rectocolite hémorragique annoncés le 4 septembre 2018

ABIVAX a annoncé les résultats d'un essai clinique randomisé, ABX464-101, en double aveugle, contrôlé contre placebo. Celui-ci montre une efficacité statistiquement significative basée sur des critères cliniques et endoscopiques. ABIVAX a ainsi démontré une efficacité rapide et importante de son produit avec une amélioration du taux de rémission clinique de 3.2 fois supérieure et une cicatrisation de la muqueuse de 4.5 fois supérieure au placebo. La prise quotidienne de 50 mg d'ABX464 pendant deux mois s'est avérée sûre et bien tolérée. Ce traitement facile (une prise quotidienne d'un comprimé par voie orale) permettrait de soigner une maladie grave et chronique touchant plus de 2.7 millions de patients dans le monde ayant des besoins médicaux élevés et non satisfaits. ABIVAX lance en conséquence la préparation accélérée de l'essai clinique de phase 2b

Obtention d'un financement par emprunt structuré pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros auprès de Kreos Capital

ABIVAX a annoncé avoir signé le 25 juillet 2018 un financement par emprunt structuré de 20 millions d'euros avec Kreos Capital.

Ce financement comprend deux tranches de 10

millions d'euros chacune (avec 8 millions d'euros d'obligations et 2 millions d'euros d'obligations convertibles) : une première tranche immédiatement versée, qui prolonge la trésorerie d'ABIVAX jusqu'au 4^{ème} trimestre 2019. La seconde tranche est exerçable avant la fin de 2018, sous réserve d'une augmentation de capital d'ABIVAX sur la période intermédiaire entre les deux tranches, devant ainsi permettre d'amener la capacité de financement jusqu'au 1^{er} trimestre 2020.

Dans le cadre du financement par emprunt, Kreos pourra également recevoir des bons de souscriptions d'action (« BSA ») ABIVAX, pour une valorisation maximale allant jusqu'à 1.6 million d'euros. Dans ce contexte, deux tranches de 800 K€ pourront être exercées en même temps que les obligations.

Ligne de financement Kepler Cheuvreux

L'exercice de bons par Kepler Cheuvreux a été réalisé en juillet 2018 (10 000 titres émis) et en septembre 2018 (80 000 titres émis) et a permis de libérer un montant de 0.6 M€.

Franchissement de l'étape clé 1 du projet RNP-VIR

ABIVAX a reçu en août 2018 un montant de 831 K€ correspondant au franchissement de la première étape du projet de financement RNP-VIR par la BPI, soit 485 K€ en termes de subvention et 346 K€ en avance remboursable.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERE

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations incorporelles	32 756	0	0	32 756
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	357	16	0	373
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	111	17	0	128
Immobilisations corporelles	468	33	0	501
Autres titres immobilisés (actions propres)	385	252	376	261
Prêts et autres immobilisations financières	438	259	263	434
Immobilisations financières	823	511	639	695
Actif immobilisé	34 047	544	639	33 952

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux

Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

en milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Eléments achetés			
Eléments réévalués			
Eléments reçus en apport	32 745	32 745	0
Total	32 745	32 745	0

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue

par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin Juin 2015 et aux

dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non

encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La société détient, au 30 juin 2018 et via ce contrat de liquidité, 33 400 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 261 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 343 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18.45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18.18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8.31	623	-623
Ventes	68 539	8.52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157
Achats	90 109	9.26	834	-834
Ventes	105 959	9.57	1 014	1 014
Plus ou Moins-values réalisées			252	
Solde au 31 décembre 2017	34 050	11	385	337
Achats	32 310	7.79	252	-252
Ventes	32 960	7.82	258	258
Plus ou Moins-values réalisées			-118	
Solde au 30 juin 2018	33 400	8	261	343

*valeurs moyennes, pour 2018 par exemple 8€ = 261 k€/33 400 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2018 étant de 6.84 € (8.63 € au 31 décembre 2017), la valeur boursière au 30 juin 2018 des 33 400 titres auto-détenus s'établit à 229 K€. Une provision pour dépréciation de 32 K€ a ainsi été constatée au 30 juin 2018 sur les

Titres auto-détenus. Une provision pour dépréciation de 91 K€ avait été constatée au 31 décembre 2017. La provision a donc été reprise pour 59 K€. Cette reprise a été comptabilisée en produits exceptionnels

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11		0	11
Immobilisations incorporelles	11	0	0	11
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	211	33	0	244
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	56	15	0	71
Immobilisations corporelles	267	48	0	315
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	278	48	0	326

Dépréciation des actifs

en milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations financières	91		59	32
Total	831		59	772
Répartition des dotations et reprises :				
Exceptionnelles		0	59	

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 045 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres immobilisations financières	434		434
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients	2	2	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques	4 123	4 123	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	770	770	
Subventions à recevoir	485	485	
Débiteurs divers	32	32	
Charges constatées d'avance	198	198	
Total	6 045	5 611	434

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société et aux dépôts et cautionnements versés par la société. Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

en milliers d'Euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	122
CIR au 31/12/2017	2 563
CIR estimé au 31/06/2018	1 421
CICE au 31/12/2017	12
CICE estimé au 31/06/2018	6
Créances Clients	2
TVA déductible et crédits de TVA	770
Subventions à recevoir	485
Débiteurs divers	32
Charges constatées d'avances	198
Total	5 611

*Le CIR a été encaissé le 30 juillet 2018 et le CICE le 3 août 2018

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	198		
Total	198		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'Euros	Montant
Locations de matériel et de bureaux	76
Autres charges d'exploitation	84
Assurances générales et sur essais cliniques	38

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Remboursements fournisseurs	3
Subventions à recevoir	485
Souscription BSA	30
Total	518

NOTE 5 – DISPONIBILITES

en milliers d'euros	30/06/2018	Disponibilité immédiate	Disponibilité sous un mois
Comptes à terme	5 000	0	5 000
SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	2 573	2 573	
Total	7 579	2 579	5 000

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments financiers chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					-
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	74 800	1				1
Emission de BSA/BCE				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	5 200	0				0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	142 140	1	19			20
Emission de BSA				21		21
Equity line Kepler Cheuvreux	60000	1	664	1		665
Frais d'émission			-77			-77
Perte 2017					-11 223	-11 223
Au 31 décembre 2017	9 904 229	99	90 139	253	-46 575	43 915
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	109 953	1				
Emission de BSA				30		30
Perte 1er Semestre 2018					-7 245	-7 245
Au 30 juin 2018	10 014 182	100	90 139	283	-53 820	36 701

Composition du capital social

L'exercice de 1 BCE-2016-1 en date du 14 février 2018 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0.01 euro pour le porter de 99 042.29 euros à 99 042.30 euros.

L'exercice de 400 BCE-2014-2 en date du 20 mars 2018 donnant lieu à la création de 40 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 400 euros pour le porter de 99 042.30 euros à 99 442.30 euros.

L'exercice de 1 BCE-2016-1 en date du 20 mars 2018 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0.01 euro pour le porter de 99 442.30 euros à 99 442.31 euros.

L'exercice de 699.5 BCE-2014-4 en date du 13 juin 2018 donnant lieu à la création de 69 950 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 699.50 euros pour le porter de 99 442.31 euros à 100 141.81 euros.

L'exercice de 1 BCE-2016-1 en date du 13 juin 2018 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0.01 euro pour le porter de 100 141.81 euros à 100 141.82 euros.

Ces augmentations de capital ont été constatées lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2018

	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	128 800	1.29%
Truffle Capital	4 811 322	48.05%
Direction	85 322	0.85%
Conseil d'administration	446 011	4.45%
Salariés	2 503	0.02%
Consultants**	53 527	0.53%
Autres*	176 282	1.76%
Auto contrôle	33 400	0.33%
Flottant	4 277 015	42.71%
Total	10 014 182	100.00%

*Autres : regroupe les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BSPCE ainsi que des anciens salariés de la société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

**Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques)

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 30 Juin 2018)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750	800	0	1 950	195 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	799.5	0	184.5	18 450
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	0	0	525	52 500
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	990	660	66 000
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	202 122	0	0
BCE-2016-1	84 000	84 000	2 503	6 667	74 830	74 830
BCE-2017-1	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	0	0	101 061	101 061
BCE-2017-4	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-5	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	0	0	22 000	22 000
BCE-2018-2	67 374	0	0	0	0	0
BCE-2018-3	33 687	0	0	0	0	0
BCE-2018-4	16 843	0	0	0	0	0
BCE-2018-5	22 000	0	0	0	0	0
Total BCE	911 454	771 550	4 894	210 574	556 083	1 156 963

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	64	100	844	84 400
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	0	787	78 700
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	29	0	52	5 200
BSA-2015-9	122 274	0	0	0	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	0	32 800	32 800
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	0	0	32 800	32 800
BSA-2018-2	32 800	0	0	0	0	0
Total BSA	404 076	183 238	1460	329	181 449	431 384
Total BCE+BSA	1 315 530	954 788	6 354	210 903	737 532	1 588 347

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1 588 347 actions, générant une dilution de 13.7% du capital émis au 30 juin 2018.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs				
Provisions pour impôts	27			27
Provision pour restructuration				
Total Provisions pour risques et charges	27			27
Répartition des dotations et reprises:				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

En conséquence de la transmission universelle du patrimoine de ses anciennes filiales Splicos et WittyCell, la Société bénéficie des aides qui leur avaient été accordées et a repris les engagements correspondants à son passif, soit en avances conditionnées lorsque le remboursement n'est pas

certain, soit en emprunts et dettes financières diverses dans le cas contraire.

Les tableaux, ci-après, exprimés en milliers d'euros fournissent le détail de la variation de ces passifs entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 ainsi qu'une situation au 1^{er} semestre 2018.

Situation au 1^{er} semestre 2018 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2017	Intérêts courus sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2018	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 300	15		2 315	2 187	128
BPI A1006002G	170		170	0		
BPI EBOLA	300			300	300	
BPI RNP-VIR	1 756	14		1 770	1 756	14
Total	4 526	29	170	4 385	4 243	142

Les montants restant à rembourser pour la société sont :

Au 30 juin 2018	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
en milliers d'euros						
CARENA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187	210	-	-
CARENA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187	1 643	-	4 397
RNP-VIR (part Subventions)	En cours d'exécution	2 112	347	1 765	-	-
RNP-VIR (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	6 298	1 756	4 542	-	6 576
EBOLA	En cours d'exécution	390	300	90	-	390

BPI CARENA

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2018, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1.66% calculé selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la

réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2020	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2021	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2022	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2023	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de cinq années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1.20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI A106002G

Contrat BPIFRANCE pour financer un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société WittyCell en 2010.

Les derniers remboursements ont eu lieu au cours du premier semestre 2018, il n'y a donc plus de remboursements à prévoir pour cette avance.

BPI EBOLA

Contrat BPIFRANCE et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ pour la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 10.2% des dépenses totales

programmées.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 20.4% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2018, le montant perçu par la société s'élève à 300 K€ perçus en août 2017, dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2019	40 K€
Au plus tard le 30 juin 2020	60 K€
Au plus tard le 30 juin 2021	80 K€
Au plus tard le 30 juin 2022	100 K€
Au plus tard le 30 juin 2023	110 K€
TOTAL	390 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

BPI RNP-VIR

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2018, le montant perçu par la société s'élève à 1 756 K€ perçus en septembre 2017.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0.95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 31 décembre 2022	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2023	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2024	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2025	1 644 K€
TOTAL	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de cinq années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subventions accordées par des organismes publics

La société Splicos a bénéficié d'un programme de recherche encore en cours actuellement pour le projet CARENA.

Projet CARENA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2018, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Projet RNP-VIR

Le contrat avec BPIFRANCE prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2018, la société a déjà perçu un montant de 347 K€. Un produit à recevoir de 485 K€ a été comptabilisé au 1^{er} semestre 2018 au titre de cette subvention. Ce versement correspond à la réalisation de l'étape clé 1 du projet qui a été perçu en août 2018.

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 4 932 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 929	3 929		
Dettes fiscales et sociales	978	978		
Autres dettes (**)	25	25		
Total	4 932	4 932	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	170			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	1680
Prov P/Congés Payés	148
Personnel - Charges à payer	328
Prov Chg Soc/Cp	66
Autres Chg Soc à payer	144
Etat - Autres charges à payer	53
Taxe Apprentissage à payer	11
Formation Continue à payer	12
Taxe effort construction	42
Total	2 484

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement. Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 7 061 K€ pour le 1^{er} semestre 2018 contre 5 729 K€ pour le 1^{er} semestre 2017 (10 846 K€ pour l'année 2017).

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires. Le montant de ces frais sous-traités est de 4 822 K€ pour le premier semestre 2018 contre 3 590 K€ au 1^{er} semestre 2017 (6 318 K€ pour l'année 2017).

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

En 2015, la société avait fait préfinancer son CIR 2014. Du fait des garanties du préfinanceur, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués s'il n'y a pas de contestation pour un montant total de 122 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2017 est de 2 563 K€. Son remboursement a été obtenu le 30 juillet 2018.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du 1^{er} semestre 2018 a permis de calculer un crédit d'impôt recherche de 1 421 K€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2018. Il a été réduit pour tenir compte des montants à recevoir (subvention et avances remboursables) pour le projet RNP-VIR qui ont d'ores et déjà été accordés mais ne seront versés qu'au 2nd semestre 2018. Leur montant a été retenu pour 50% en déduction des dépenses du 1^{er} semestre 2018 ayant servi de base au calcul du CIR.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de

l'année civile 2017 a été constaté en autres créances pour un montant de 12 K€. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat. Son remboursement a été obtenu en août 2018.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été estimé au 1^{er} semestre 2018 sur la base du montant obtenu pour l'année 2017. Il a été estimé à 6 K€ et a été constaté en autres créances et au crédit des charges sociales sur la période

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 96 083 K€ au 30 juin 2018.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Total Créances	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Total Dettes	0	

Relations avec les parties liées :

Néant.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros	
Engagement en matière de pensions	362
Engagement de crédit-bail mobilier	
Autres engagements donnés	12 882
<i>dont commandes fermes</i>	12 882
Total	13 244
Dont concernant:	
Les dirigeants	67

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clés précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Antivirale », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 200 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de réplication virale grâce à un mode d'action entièrement nouveau, comme la modulation de l'épissage de l'ARN. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Virus

Respiratoire Syncytial, la Dengue ou le virus de la Grippe.

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui ont montré qu'ils stimulaient la réponse immunitaire à la fois au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses. Des données précliniques positives ont été obtenues auprès de modèles animaux dans plusieurs types de cancers dont le carcinome hépatocellulaire et le cancer de la vessie, avec le composé immunostimulant, ABX196, qui a démontré sa capacité à transformer les tumeurs non-répondantes aux inhibiteurs de points de contrôle (checkpoint inhibitors) en tumeurs répondantes. Puisqu'ABIVAX n'envisage pas de poursuivre son développement en oncologie, la société cherche actuellement un partenaire extérieur pour le développement de cette molécule.

Depuis 2013, ABIVAX a établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle codéveloppe ABX203, candidat médicament contre l'Hépatite B Chronique, dont le développement est suspendu depuis le 2nd semestre 2016.

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 362 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 12 882 K€ au 30 juin 2018.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « CARENA » et « RNP-VIR » signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2018, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes :

en milliers d'euros	
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	4542
<i>Avance remboursable CARENA</i>	1 643
<i>Subvention RNP-VIR</i>	1 765
<i>Subvention CARENA</i>	209
Total	8 159
Dont concernant:	Néant
Les dirigeants	

NOTE 14 – EFFECTIFS

A la date d'enregistrement du présent document, l'effectif moyen de la Société est de 23.67 salariés.

	30/06/2018	31/12/2017
Cadres	20.42	21
Non Cadres	2.25	2.25
Mandataire social	1	1
Total	23.67	24.25

Effectifs moyen par site

	30/06/2018	31/12/2017
Paris	13	13.17
Montpellier	10.67	11.08
Total	23.67	24.25

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en milliers d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
• Emetteur	33	25
Total	33	25

NOTE 16 – NATURE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros	Charges	Produits
Boni sur cession actions propres		0
Reprise dépréciation sur actions propres		59
Autres charges exceptionnelles :	118	
Total	118	59

Les charges exceptionnelles sont de -118 k€ et correspondent aux moins-values réalisées lors des ventes d'actions propres. Les produits exceptionnels de 59 k€ correspondent à une reprise d'une partie de la dépréciation des actions propres.

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 14) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Pr. Hartmut Ehrlich
Directeur Général

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, rue de la Baume
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

ABIVAX

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018) - Page 2

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 septembre 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

